

Cholet  
Animation  
Enfance



15 Avenue Kennedy  
49300 Cholet  
Tél: 02 72 77 24 00  
Tél: 07 86 09 11 45

Email : [accueilsdeloisirs@choletagglomeration.fr](mailto:accueilsdeloisirs@choletagglomeration.fr)

# ANNÉE 2022-2023

## PROJET PÉDAGOGIQUE ACCUEIL DE LOISIRS DE PROXIMITÉ FAVREAU



# SOMMAIRE

## I - Le Projet éducatif de Cholet Animation Enfance

- A. Orientations générales
- B. Mesures et protocole sanitaire
- C. Le plan mercredi
- D. Les actions

## II - L'ALSH de proximité de Favreau

- A. Le fonctionnement
- B. Les locaux
- C. Les objectifs généraux et opérationnels
- D. Nos projets de l'année

## III - Une journée type

## IV - Les outils d'évaluation

## V - L'équipe d'animation

## VI - Soins et hygiène

## VII - Consignes en cas d'incendie et attentat

## VIII - Conclusion

# I- LE PROJET ÉDUCATIF DE CHOLET ANIMATION ENFANCE

«...CHOLET ANIMATION ENFANCE a pour objet d'organiser et de promouvoir pour Cholet et sa région des loisirs à caractères sociaux, éducatifs et culturels, physiques et sportifs pour favoriser le plein épanouissement des personnes en priorité des enfants, des adolescents dans leur temps de loisirs et de vacances... »

Ce projet éducatif traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes. Il est formalisé par ce document qui présente les objectifs et les modalités générales de fonctionnement de nos centres.

## A. Orientations générales

- Il est soucieux de garantir des loisirs et des vacances non seulement agréables mais utiles au développement personnel et social de l'enfant ainsi qu'à l'ouverture de ses connaissances vers le monde extérieur.
- Il doit favoriser l'accueil des enfants issus de tous les milieux socioculturels par le respect des individus dans leurs différences et dans le respect des règles de vie communes aux accueils de loisirs.
- Il permet l'accueil des enfants atteints d'un handicap physique ou psychologique sur nos accueils de loisirs.
- Il offre une souplesse d'accueil permettant de répondre le plus largement possible aux demandes et besoins des familles. Par conséquent, il s'attache à associer les parents dans la réflexion et les évolutions de nos différents projets d'animation.
- Il est préoccupé de mettre à disposition des moyens humains et matériels dans le respect des diverses réglementations.

Les propositions quant à la souplesse d'accueil ainsi qu'à la participation des enfants atteints d'un handicap physique ou psychologique devront tenir compte des contraintes de fonctionnement et des possibilités des structures pour un accueil optimum et sécurisé des enfants.

## B. Mesures et protocole sanitaire

Au vu de la situation sanitaire, le service met en œuvre des procédures et protocoles permettant de respecter la sécurité et la santé de tous, tout en maintenant des conditions d'accueil les plus favorables à l'épanouissement des enfants.

- Un référent COVID a été désigné : Tiffanie GUINAUDEAU pour l'ALSH Favreau. Il veille au respect du protocole sanitaire en lien direct avec le Directeur pour assurer la santé et la sécurité des enfants et des animateurs.
- Un **lavage des mains régulier**, de manière ludique sera réalisé avec les enfants.
- **Chaque matin**, l'enfant arrivera avec une **tenue propre**. Privilégier une tenue facile à enfiler (jogging) qui ne craint rien et des baskets à scratch afin qu'il puisse être le plus autonome possible.
- **Avant d'emmener** l'enfant au centre, il sera nécessaire de **contrôler sa température corporelle**. Tout enfant présentant une température supérieure à 38° ou des symptômes de Covid 19 ne pourra être accueilli.
- Si **l'enfant présente des signes de maladie** et/ou de **fièvre** au cours de l'accueil, il sera pris en charge par un animateur et isolé dans une pièce. Suite à l'appel du directeur, les parents devront **venir chercher l'enfant sans délai**.



## **C. Le Plan mercredi**

La nouvelle organisation du temps scolaire à Cholet, avec une semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2018, permet de réinvestir le mercredi et de lui redonner une nouvelle place dans la semaine de l'enfant. La prise en compte de l'évaluation du précédent Projet Éducatif De Territoire (PEDT), le retour sur expériences, les nouveaux partenariats développés et la qualité des relations avec les familles sont autant d'éléments œuvrant pour un "nouveau" mercredi au cœur de la semaine de l'enfant.

La réflexion menée à l'occasion de cette nouvelle organisation a permis de réinterroger la place du mercredi et ainsi lui redonner tout son sens dans les différents projets des accueils de loisirs organisés par Cholet Animation Enfance.

Quatre axes ont été déclinés comme suit, et devront être notre socle commun en termes de projets.

AXE 1 – Veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires.

AXE 2 - Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs en particulier des enfants en situation de handicap.

AXE 3 – Incrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants.

AXE 4 – Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvres, spectacles, expositions, tournois, etc.).

## **D. Les actions proposées par Cholet Animation Enfance**

### **Les accueils de loisirs Pleine nature :**

- Le centre maternel Nougatine pour les enfants de 2 ans ½ à 6 ans.
- Le centre élémentaire Prim'vert pour les enfants de 7 à 12 ans.

### **Les accueils de loisirs de proximité :**

- **Le centre Favreau (pour les 2 ans ½ à 11 ans)**
- Le centre Le Verger (pour les 2 ans ½ à 11 ans)
- Le centre du Puy Saint Bonnet (pour les 2 ans ½ à 11 ans)
- Le centre Jean Monnet (pour les 2 ans ½ à 11 ans)
- Le centre La Girardière (pour les 2 ans ½ à 11 ans)
- Le centre Bretagne (pour les 2 ans ½ à 11 ans)

### **Les autres activités**

- La Maison de la Nature

## II- L'ACCUEIL DE LOISIRS DE FAVREAU

### **A. Le fonctionnement**

L'accueil de Favreau accueille les enfants de 2 ans ½ à 11 ans à la journée (avec ou sans repas) ou à la demi-journée (matin ou après midi) dans les locaux de la Maison de l'Enfance FAVREAU avec une garderie de 7 h 30 à 8 h 30 le matin et le soir de 17 h 30 à 18 h 30.

#### **Périodes d'ouverture et de fermeture :**

Tous les mercredis des périodes scolaires et du lundi au vendredi lors des vacances scolaires.  
Le centre sera fermé une semaine pendant les vacances de Noël du lundi 26 au vendredi 30 décembre 2022 réouverture le lundi 2 janvier 2023.

### **B) Les locaux**

L'accueil se fait par la porte principale, via un visiophone.

#### **Pour les 2 ans ½ /6 ans :**

1. Un espace avec coin dînette, garage, circuits
2. Une salle d'activités et de lecture
3. Une salle de sieste
4. Un bloc sanitaire
5. Une cour extérieure, jeux extérieurs et le parc à proximité

#### **Pour les 7/11 ans :**

1. La grande salle avec les jeux de société
2. Une salle avec banquettes, tapis et petites tables pour coin lecture, baby-foot, table ping-pong et tableaux
3. Les sanitaires
4. Un coin cuisine avec évier
5. Une cour extérieure

**Le restaurant scolaire de l'école BUFFON est utilisé pour les repas.**

### **C. Les objectifs généraux et opérationnels**

#### **Respecter le rythme de chaque enfant en différenciant bien les tranches d'âges**

Pour les maternels : les enfants seront répartis en deux groupes : les 2 ans ½ / 4 ans et les 5 / 6 ans.

Pour les élémentaires également en deux groupes : les 7/8 ans et les 9/11 ans.

Chaque groupe aura des lieux de vie en commun mais également des endroits et des activités bien distincts et personnalisés.

Chaque groupe sera encadré par un ou plusieurs animateurs selon le nombre de présents.

Chaque activité sera prévue en fonction des capacités des enfants, des demandes de l'enfant, en fonction de leur âge et du protocole sanitaire.

Le déroulement de la journée prendra en compte l'âge des enfants et leur comportement (cf déroulement d'une journée type).

#### **Accueillir l'enfant dans un espace aménagé et adapté à ses besoins**

L'aménagement du centre doit permettre aux enfants d'avoir accès à des espaces adaptés à leur âge en termes de mobiliers et spécifiques à certaines activités.

Certains espaces seront en autonomie (coin calme avec tapis et livres, espaces activités, espaces de jeux de société ou jeux symboliques, vestiaires,...), ce qui permettra aux enfants de se les approprier.

#### **Respecter l'enfant dans son individualité en lui proposant un choix multiple d'activités**

Chaque animateur propose une ou deux activités par demi-journée selon un planning défini.

La mise en place d'espaces autonomes pour les plus grands est proposée.

Certaines activités pourront être en autonomie avec des règles de fonctionnement définies à l'avance.

Des activités variées seront proposées pour que chaque enfant puisse y trouver un intérêt personnel (sportives, culturelles, manuelles,...).

Un planning d'activités sera rédigé et mis en ligne sur le site de la Ville.

Chez les élémentaires, le temps du repas pourra être un moment privilégié à la demande de l'enfant pour manger seul avec un animateur.

### **Créer une dynamique de groupe pour que chaque individualité s'intègre dans des projets collectifs**

Prévoir des temps d'animation collectifs (jeux sportifs, chants, grands jeux,...).

La journée ou l'après-midi commence toujours par un temps collectif ce qui permet de vérifier les enfants présents, de mesurer l'ambiance du groupe et ensuite de pouvoir présenter les activités.

Certains projets peuvent avoir une finalité individuelle (fabrication d'un objet personnel) ou collective (spectacle de danse, film d'animation,...).

Proposer des temps de parole aux enfants pour qu'ils puissent être moteurs dans la mise en place de projets.

L'enfant doit pouvoir être acteur de ses loisirs, il est donc important qu'il puisse s'exprimer sur ce qu'il a vécu et sur ce qu'il souhaite. L'animateur propose des temps d'animation ludique (la balance, la boîte à idées,...) pour que chaque enfant puisse donner son avis.

L'animateur devra tenir compte de ces remarques dans l'organisation des activités.

Sur le centre de Favreau, nous privilégions les grands jeux pour pouvoir développer l'imaginaire, l'esprit d'équipe et la stratégie.

### **Favoriser la participation des enfants dans les activités et dans la vie quotidienne du centre**

En début de rentrée de septembre, les enfants et les animateurs rédigeront des règles de vie afin que chaque enfant connaisse ses droits et ses devoirs au sein du centre. Elles pourront être revues et adaptées en fonction des besoins.

Ces règles seront énoncées, écrites de façon à pouvoir s'y référer facilement.

L'animateur devra les expliquer chaque début de semaine pour les nouveaux enfants.

Les enfants sont intégrés dans la vie quotidienne du centre, préparation du goûter, participation à la vaisselle avec la mise en place d'un planning journalier, etc...

Les enfants participeront activement dans la mise en place des activités (au niveau du matériel, du rangement,...).

Organisation de certains moments pour valoriser certains projets (Journée des droits de l'enfant, semaine sans écran, journée de la citoyenneté, etc...).

### **Favoriser les rencontres entre les quartiers en mutualisant des actions**

Des partenariats seront instaurés avec les acteurs du quartier (centre social, multi accueil Tom Pouce, clubs sportifs...).

Nous organisons des « Inter-centres » entre ALSH de proximité pour favoriser les rencontres (sous réserve du protocole sanitaire).

### **Proposer des activités sur l'extérieur afin de faire découvrir un nouvel environnement à chacun**

Utilisation au maximum des espaces extérieurs à la Maison de l'Enfance comme les terrains de foot, de basket, structure agospace, salles de sport, plateau sportif école Buffon, parc de Moine,...

### **Impliquer les parents sur la vie du centre**

Le projet pédagogique et des programmes d'activités seront affichés et mis en ligne sur le site de la Ville.

Les différentes plaquettes seront mises à disposition.

Un panneau d'information sur les infos de la semaine est positionné chez les élémentaires et chez les maternels.

Lors du départ, faire en sorte qu'un animateur de chaque groupe soit présent et puisse échanger avec les parents sur la journée de leur enfant.

Des moments conviviaux seront organisés : des goûters familles seront organisés durant l'année sur des temps de vacances scolaires (sous réserve du protocole sanitaire).

## **D. Nos projets de l'année**

Pour l'année 2022-2023 :

- les maternels vont relancer le partenariat avec le multi accueil TOM POUCE, sous forme d'échange de livres, jeux, cadeaux,
- Un projet autour du conte est mis en place, en mettant chaque mois en avant un conte et dont des activités en découlera (jeux sportifs/ bricolages etc ...)

- les élémentaires ont un projet de correspondance avec différents centres tiré au hasard en France. On enverra une carte fabriquée avec les enfants l'objectif et de faire prendre conscience aux enfants que le papier peut aussi avoir un impact positif par rapport à la communication par écran interposé.

Les projets de la Ville de Cholet vont venir se greffer tout au long de l'année tel que le projet sans écran, les journées des droits de l'enfant et autres projets de service.

### **III- UNE JOURNÉE TYPE AU CENTRE**

7 h 30 à 8 h 30 Garderie payante et sur réservation jusqu'à 8 h 30.  
8 h 30 à 9 h Accueil échelonné.

#### La matinée :

9 h à 9 h 30 Rangement de la salle et regroupement, départ de chaque groupe dans leur salle respective  
9 h 30-9 h 45 Lancement des activités  
9 h 45-11 h Chaque animateur part avec son groupe pour son activité, changement d'activités quand c'est nécessaire.  
11 h-11 h 30 Fin de l'activité et temps libre avant le repas.  
11 h 30-11 h 45 Préparation des enfants pour le trajet en pédibus jusqu'au restaurant scolaire.

#### Le repas :

11 h 45 Départ en pédibus pour le restaurant scolaire de l'école BUFFON.  
12 h Départ des enfants inscrits en ½ journée matin.  
13 h Fin du repas retour sur le centre.

#### Organisation de la sieste :

13 h 15 Temps de sieste pour les petits sous la responsabilité d'un animateur qui reste dans le dortoir.  
Il est responsable du réveil des enfants.  
Le réveil est échelonné et l'enfant rejoint le reste du groupe qui se trouve en activité.

#### Organisation du temps calme et temps libre :

13 h 15: Accueil des enfants qui sont en ½ journée.  
13 h 15 – 14h Il s'agit de proposer un temps pour lire, dessiner ou faire une autre activité dans le calme.  
14 h Rangement de la salle et regroupement, départ de chaque groupe dans leur salle respective.

#### L'après midi :

14 h -14 h 15 Lancement des activités  
14 h 15 -15 h 45 1ère activité  
15 h 45 -16 h 2<sup>e</sup> activité

#### Goûter :

16 h -16 h 15 Rangement des salles  
16 h 15 - 17 h Prise du goûter

### Départ des enfants :

17h -17h30      Départ échelonné des enfants

### Garderie du soir :

17 h 30 -18 h 30 Garderie du soir (payante et sur réservation à partir de 17h30).

### L'aménagement des espaces

Chaque groupe a ses propres espaces distincts.

### L'accompagnement du repas

Les animateurs déjeunent à table avec les enfants (temps d'éducation à valeur éducative à part entière).

Chez les élémentaires, le temps du repas pourra être un moment privilégié à la demande de l'enfant pour manger seul ou avec un animateur.

### La sieste

Elle est proposée aux enfants en accord avec les familles. Elle se déroule de 13 h 15 à 15 h 30 en mettant en place le réveil échelonné.

### Les sorties

Elles peuvent être organisées durant les vacances ou le mercredi. Elles sont planifiées à l'avance afin que les familles puissent inscrire leur enfant en remplissant une autorisation parentale spécifique à cette sortie.

Pour toute sortie hors de l'enceinte du centre (y compris dans un périmètre très proche), il faut :

- Établir un listing de sortie : nom et prénom des enfants, lieu du déplacement et horaires.
- Avertir la directrice du lieu de la sortie, des horaires départ/retour.
- Noter le nom des enfants et animateurs partis à cette sortie.
- Apporter les fiches sanitaires des enfants concernés (pour les sorties hors Cholet).
- Apporter une trousse à pharmacie de premier secours
- Donner un numéro où le groupe peut être joignable durant la sortie.

## IV- LES OUTILS D'ÉVALUATION

L'évaluation des moyens mis en œuvre par l'équipe d'animation pour atteindre les objectifs fixés se fait régulièrement au cours de réunions hebdomadaires.

L'analyse est basée sur les retours exposés par les animateurs en rapport aux difficultés rencontrées dans l'organisation générale (répercussion sur la vie quotidienne) et aux réactions des enfants (répercussion sur la vie collective et participation aux activités).

Les différents points abordés seront alors :

- L'adaptation des locaux
- Projets d'activités, plannings, besoins en matériel
- Répartition des animateurs sur les postes
- Retour sur les rythmes individuels des enfants et leur investissement dans les activités
- Échanges de pratiques
- Évolution de l'autonomie de l'enfant

Il semble nécessaire aussi d'évaluer nos actions auprès des parents et des enfants sur des temps d'échanges qui peuvent être organisés lors des journées de centre.



## V- L'ÉQUIPE D'ANIMATION

### La directrice - son rôle

La direction du centre est assurée par Tiffanie GUINAUDEAU (Licence Animation).

La directrice doit être formatrice pour son équipe d'animation.

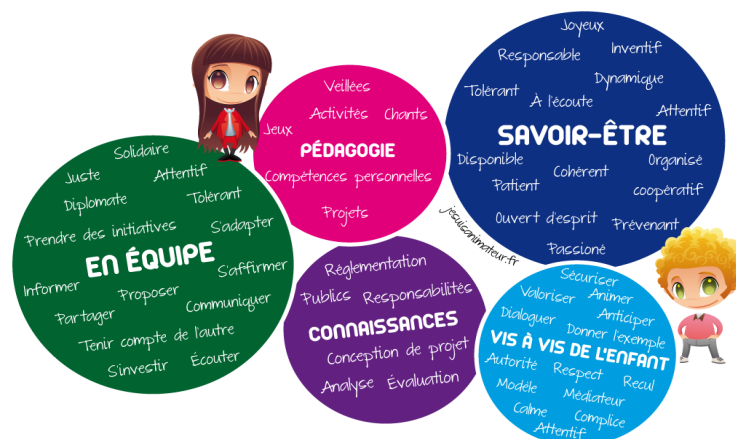
La directrice doit favoriser une communication active au sein de l'équipe.

La directrice est garante de la sécurité.

Elle occupe également des fonctions d'animateur.

### Les animateurs et leurs rôles

Groupe Mater	Groupe Élémentaire	Groupe 4
Tiffanie Guinaudeau (Licence animation)	Ludivine LE BORGNE (CAP Petite Enfance)	X
X	Angelique PROUST (CAP Petite Enfance)	X



### Quelques points importants

L'animateur doit travailler dans le respect et la conduite du projet pédagogique.

L'accueil de l'enfant doit passer également par un accueil et lien avec la famille.

Lors des temps communs avec les autres ALSH de proximité, l'animateur n'est plus seulement responsable et animateur des enfants de son groupe mais de tous les enfants présents.

L'animateur s'implique dans les réunions et prépare ses animations à l'avance.

L'animateur doit anticiper le rangement des salles et s'y tenir.

### Après des enfants

Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.

Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.

Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.

Il déjeune à table avec les enfants : il s'agit d'un temps à valeur éducative partagé avec les enfants (nutrition, alimentation, lutte contre l'obésité, prévention du gaspillage, etc.).

Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière.

Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles liées aux activités.

### Avec ses collègues

Il respecte ses collègues.

Il sait travailler en équipe, il sait écouter l'autre et il sait donner les informations.

Il participe aux réunions de préparation.

Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.

## ***Avec les parents***

Il échange avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leur enfant.  
Il est présent aux moments de l'accueil et du départ des enfants.  
Il prend contact avec les parents si besoin.

## ***Le personnel de restauration et d'entretien***

Il est chargé de l'organisation des repas avec notre prestataire la SODEXO qui produit et livre les repas en système de liaison froide pour l'ensemble des personnes (enfants et équipe d'animation), présents sur le centre.

Il assure le suivi qualitatif en relation avec le prestataire et la direction.

Il organise et participe au service et à l'entretien de la cuisine et des restaurants.

Il est chargé de l'entretien des locaux du centre de loisirs.

Il veille à la propreté des sanitaires et des locaux qui accueillent les enfants.

# **VI- SOINS ET HYGIÈNE SUR LE CENTRE**

## ***L'infirmierie***

Le local infirmerie est situé dans le bureau de la directrice. Les enfants ne peuvent y accéder sans animateur.

Chaque animateur a le devoir de veiller de la bonne santé de l'enfant.

En cas de blessure :

- Avant tout soin, lire la fiche sanitaire de l'enfant et prendre note des recommandations particulières.
- Port de gants obligatoires lors des soins.
- Signaler ce qui dépasse la simple égratignure à la direction et à la famille.
- Pour une blessure plus importante (nécessitant vigilance et soins de la part des parents), l'animateur doit prévenir et expliquer à la directrice les soins qui ont été apportés à l'enfant.

**Aucun médicament ne doit être donné à l'enfant. Il n'y en aura pas dans la pharmacie. Dans le cas de traitement, un animateur référent et un seul, sera chargé de suivre l'enfant afin de suivre correctement les consignes de l'ordonnance.**

## ***L'hygiène***

C'est un point sur lequel nous devons, animateurs de jeunes enfants, être particulièrement vigilants.

Ainsi, l'animateur doit pouvoir se montrer disponible auprès de chaque enfant lors de moments tels que le lavage des mains lorsque l'enfant va aux toilettes, etc...

Il s'agit alors de vérifier que l'enfant se rince bien et s'essuie convenablement, tout en lui laissant une part d'autonomie. C'est aussi l'occasion de voir si l'enfant a besoin de nous ou pas. Un jeune enfant ne demandera pas forcément la présence de l'animateur, c'est à l'adulte de voir s'il a besoin d'aide.

Chacun devra veiller à une bonne hygiène des enfants et des locaux :

- Se laver les mains avant chaque repas ou goûter.
  - Avoir à disposition des serviettes en papier lors des repas.
  - Avoir des essuie-mains papier dans les sanitaires.
  - Entretien des locaux, ranger le matériel utilisé à l'endroit même où il a été emprunté (pharmacie, réserve, lieu de vie...).
  - Veiller à ce que les enfants rentrent correctement vêtus et relativement propres chez eux (blouse pour la peinture, change en cas " d'accident " chez les plus petits,...).
- Nettoyer correctement les tables ou autres supports qui furent utilisés lors de l'activité.

## VII- CONSIGNES EN CAS D'INCENDIE ET D'ATTENTAT

### **Le fonctionnement en cas d'incendie**

Lorsque l'alarme sonne, les animateurs emmènent immédiatement les groupes d'enfants dans le calme vers l'extérieur par la cour ou la porte d'entrée en fonction de la provenance du feu. Un animateur est " guide file ", c'est-à-dire qu'il guide les enfants vers la sortie. Un second animateur est " serre file ". Il a pour rôle la vérification des locaux afin qu'aucun enfant ne soit oublié à l'intérieur et que les portes et fenêtres soient bien maintenues fermées. En cas d'incendie, cela évitera au feu de se propager trop vite. Chaque animateur sort avec la liste des enfants qu'il garde sur lui jusqu'au soir et procède au comptage des enfants. Lorsque les 2 animateurs d'une tranche d'âge sont présents, chacun connaît d'avance son rôle. Le point de rassemblement se situe sur la partie de verdure côté élémentaire et côté maternelle où le multi-accueil Tom Pouce les rejoint.

### **Le fonctionnement en cas d'exercice attentat : cf fiche attentat**

Au minimum deux exercices de chaque type seront mis en place sur l'année afin de sensibiliser les enfants et les animateurs sur la marche à suivre.

## VIII- CONCLUSION

Le projet pédagogique est établi par la directrice mais c'est l'équipe d'animation qui le fait vivre à travers du projet d'animation qui est mis en place.

Tous doivent donc travailler dans la même direction afin que les enfants s'épanouissent psychologiquement et physiquement tout au long du temps passé avec nous.

